

# CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL UFOLEP - CYCLOSPORT

**Brognon**

**Dimanche 21 mai 2017**



*Organisé par le Vélo club de Ruffey-les-Echirey*

## Règlement officiel de l'épreuve

Le Championnat départemental cycloport UFOLEP 2017 se déroulera le dimanche 21 mai 2017 à Brognon.

Il sera organisé par le Vélo club de Ruffey-les-Echirey, avec la collaboration du Comité UFOLEP de Côte-d'Or.

Y seront appliqués les Règlements Nationaux UFOLEP.

Il est ouvert aux licenciés Ufolep, y compris à ceux qui ont la double appartenance UFOLEP/FFC ou UFOLEP/FSGT, à condition que leur catégorie FFC ou FSGT soit compatible avec les classifications de l'UFOLEP.

### COMITE D'ORGANISATION

- Directeur de l'épreuve Patrick TROMAS
- Pascal MAGGIONI
- Sébastien LOMBARD
- Juges à l'arrivée : Patricia GAVIGNET  
Gilbert GUERITEE
- Engagements Patricia GAVIGNET
- Commissaire aux règlements Patricia GAVIGNET

### Article 1 : Catégories d'âges

Les titres de Champion de Côte-d'Or ne seront décernés que s'il y a **AU MOINS** trois partant(e)s.  
Un seul titre sera décerné en catégorie Féminines.

Jeunes Masculins	13/14 ans	Nés en 2003 et 2004
	15/16 ans	Nés en 2001 et 2002
Adultes Masculins	17/19 ans	Nés en 1998 – 1999 et 2000
	20/29 ans	Nés en 1988 à 1997 inclus
	30/39 ans	Nés en 1978 à 1987 inclus
	40/49 ans	Nés en 1968 à 1977 inclus
	50 / 59 ans	Nés en 1958 à 1967 inclus
Adultes Féminines	60 ans et +	Nés en 1958 et avant
	17 ans et +	Nées en 2000 et avant

### Article 2 : Braquets autorisés

Le contrôle des braquets sera effectué avant le départ des épreuves pour les catégories 15/16 ans et 13/14 ans.

#### **Rappel des développements maximum autorisés :**

**15/16 ans : 7,62 mètres – 13/14 ans : 7,01 mètres**

### **Article 3 : Engagements**

A adresser avant le 14 mai 2017 :  
Mme Patricia GAVIGNET  
3 rue du Meurger  
21170 TROUHANS  
[pascalgavignet@orange.fr](mailto:pascalgavignet@orange.fr)  
Tél. : 03.80.29.11.04

Les engagements seront faits par le club, à l'aide de la fiche d'inscription jointe, accompagnés du règlement par chèque, libellé à l'ordre du Vélo club de Ruffey-les-Echirey.

Aucun autre engagement ne sera accepté (individuel, par téléphone ou le jour de l'épreuve).

### **Article 4 : Tarifs d'engagement**

15/16 ans - Junior – Sénior – Vétérans – Féminine : 10 €  
Inscriptions **après** le 14 mai 2017 : 12 €

### **Article 5 : Remise des dossards**

Dimanche 21 mai 2017 à partir de 11 h 30

Les engagés devront obligatoirement présenter leur licence UFOLEP 2016/2017 et leur carte de « cycloport » 2017, **complétées et signées**.

En cas de non présentation d'un de ces documents de la part d'un concurrent, les organisateurs se réservent le droit de lui refuser le départ.

Ces documents seront restitués en échange du dossard.

### **Article 6 : Déroulement des épreuves**

#### **HORAIRES ET DISTANCES (CIRCUIT DE 5 km 700 )**

13 heures	50/59 ans	13 tours	74,100 kms
13 h 02	60 ans et +	10 tours	57,000 kms
	Féminines	9 tours	51,300 kms
	13/14 ans 15/16 ans	6 tours 9 tours	34,200 kms 51,300 kms
15 heures	40/49 ans	15 tours	85,500 kms
15 heures 02	30/39 ans	15 tours	85,500 kms
15 heures 03	20/29 ans	15 tours	85,500 kms
	17/19 ans	13 tours	74,100 kms

## **Article 7 : Matériel**

Règlement National en vigueur.

- Oreillettes-radio et tout matériel permettant de communiquer avec l'extérieur sont interdits.
- Caméra interdite quel que soit le point d'ancrage.
- Changement de vélo interdit.
- Echange de matériel entre concurrents interdit.
- Changement de roue en face du podium sous contrôle d'un commissaire (pas de tour rendu).

## **Article 8 : Tenue vestimentaire**

Le port du maillot aux couleurs du club, auquel appartient le licencié, est obligatoire.

Lors de la cérémonie protocolaire, le cycliste se présentera en tenue cycliste aux couleurs de son club. En cas de non respect de cette règle, le cycliste se verra refuser l'accès au podium.

## **Article 9 : Discipline et sécurité**

INTERDICTION à tout concurrent de s'entraîner sur le circuit PENDANT les épreuves. Pénalité de 5 minutes.

INTERDICTION à tout concurrent qui a terminé de franchir la ligne d'arrivée une nouvelle fois et/ou de revenir en sens inverse. Pénalité de 15 secondes/passage.

**REGLEMENT NATIONAL : *Lorsque plusieurs catégories courent ensemble sur le même circuit, avec un départ décalé, tout cyclosporitif rejoint par un (plusieurs) concurrent(s) d'une autre catégorie, n'a pas le droit de prendre le sillage de celui (ou ceux) qui le rejoint (rejoignent), sous peine de déclassement.***

## **Article 10 : Réclamations**

Les réclamations « à l'amiable » seront reçues par le responsable de la commission, dans le quart d'heure qui suivra la proclamation des résultats (et avant la cérémonie officielle). Il les examinera avec les commissaires aux règlements.

Les réclamations officielles devront être faites PAR ECRIT, avant la cérémonie protocolaire. Dans ce cas, les résultats seront provisoires (le titre de la catégorie concernée sera « gelé » et donc non attribué).

Ces réclamations devront être confirmées, dans les 48 heures, par courrier recommandé adressé au Président du Comité Départemental UFOLEP – Maison des associations - Boîte aux lettres WW9 – 2 rue des corroyeurs – 21068 DIJON Cédex, accompagné d'un chèque d'un montant de 60 €, à l'ordre de l'UFOLEP.

## **Article 11 – Récompenses et cérémonies protocolaires**

La remise des prix se déroulera à partir de 18 heures.

## CHAMPION DEPARTEMENTAL

1 Maillot de Champion de Côte-d'Or (fourni par l'UFOLEP)

1 Trophée - 1 Bouquet

## VICE - CHAMPION DEPARTEMENTAL

1 Coupe

## TROISIEME

1 Coupe

Tous les participants recevront un lot souvenir de l'épreuve, qui lui sera remis lors de la cérémonie protocolaire.

## Article 12 - Divers

Le fait de s'engager, implique que les concurrents aient pris connaissance de ce règlement et l'acceptent dans son entier.

La participation aux championnats départementaux ou régionaux, phases préalables du championnat national est obligatoire pour les sélectionnés.



